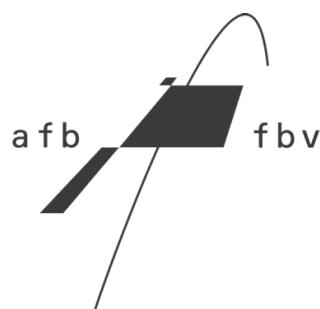
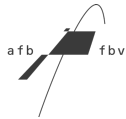


Règlement du Championnat Romand Junior Series (CRJS)

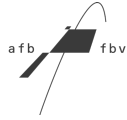
Version 5 (30.09.2023, appliqué dès la saison 2023)





SOMMAIRE

| | | |
|-----------------|--|----------|
| Partie 0 | INTRODUCTION | 3 |
| Partie 1 | DISPOSITIONS GÉNÉRALES | 4 |
| 1.1 | Lieu | 4 |
| 1.2 | Date | 4 |
| 1.3 | Mode de série | 4 |
| 1.4 | Attribution des tournois | 4 |
| 1.5 | Participants | 4 |
| 1.6 | Ranking de la série | 4 |
| Partie 2 | TOURNOIS DE QUALIFICATION | 5 |
| 2.1 | Participants | 5 |
| 2.2 | Disciplines | 5 |
| 2.3 | Possibilités de sur-classement | 5 |
| 2.4 | Conditions de participation | 5 |
| 2.5 | Mode de tournoi | 5 |
| 2.6 | Directives de mise en œuvre | 6 |
| Partie 3 | FINALES DU CHAMPIONNAT ROMAND JUNIOR | 7 |
| 3.1 | Date et lieu | 7 |
| 3.2 | Participants | 7 |
| 3.3 | Discipline et possibilités de sur-classement | 7 |
| 3.4 | Conditions de participation | 7 |
| 3.5 | Mode de tournoi | 7 |
| 3.6 | Directives de mise en œuvre | 8 |

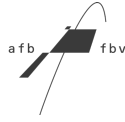


Partie 0 INTRODUCTION

Les 5 régions romandes (ACGB, AFB, AOB, AVB, AVcB) représentées par leurs responsables respectifs, édictent tous les règlements nécessaires.

Dans le but de simplifier la lecture, seule la forme masculine a été choisie pour les termes « participant » et « joueur », la forme féminine est implicite.

Le Règlement des tournois Swiss Badminton s'applique aux tournois officiels. En outre, les dispositions du présent règlement viennent compléter celles de Swiss Badminton.



Partie 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Lieu

1.1.1 Les tournois des Championnat Romand Junior Series sont organisés en Suisse romande.

1.2 Date

1.2.1 La saison du Championnat Romand Junior Series s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

1.2.2 Les tournois ont lieu les weekends (Samedi/Dimanche).

1.3 Mode de série

1.3.1 Le Championnat romand Junior Series se compose d'un minimum de cinq tournois qualificatifs et d'un tournoi final, les Finales du Championnat romand Junior.

1.4 Attribution des tournois

1.4.1 Les 5 régions participantes sont les organisatrices des Championnat Romand Junior Series. Chaque région organise au minimum une étape des Championnat Romand Junior Series et peut en déléguer l'organisation à un de ses clubs membres.

1.5 Participants

1.5.1 Le Championnat romand Junior Series s'adressent aux catégories d'âge U11, U13, U15 et U17-U19 (catégorie unique), tel que définies par Swiss Badminton. La catégorie U09 peut également être proposée par l'organisateur.

1.6 Ranking de la série

1.6.1 Les régions mettent en place un classement indépendant pour le Championnat romand Junior Series dans toutes les catégories. Ce classement sert à déterminer les participants aux Finales du Championnat romand Junior.

1.6.2 Au maximum les trois meilleurs résultats sont pris en compte pour le ranking de la série.

1.6.3 Le principe de calcul des points du ranking est basé sur une mise à jour continue durant la saison (du 1er janvier au 31 décembre). Le nouveau total de points est actualisé pour chaque discipline après chaque tournoi de la série.

1.6.4 Les points pour le ranking de la série sont attribués en fonction de la répartition des points en tournoi selon le règlement de classement et ranking de Swiss Badminton.

1.6.5 Tous les tournois et leurs résultats comptent également pour le ranking.

Partie 2 TOURNOIS DE QUALIFICATION

2.1 Participants

2.1.1 Dans la mesure du possible, l'organisateur regroupera les catégories d'âge U11-U13 et U15-U19 avec des groupes de niveau (groupe 1, groupe 2, etc.).

2.2 Disciplines

2.2.1 Simple, double et mixte selon la possibilité des régions organisatrices.

2.3 Possibilités de sur-classement

2.3.1 Le participant joue dans sa catégorie d'âge correspondante ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (« simple sur-classement » au maximum).

2.3.2 Si deux joueurs d'une catégorie d'âge différente jouent ensemble en double ou en mixte, ils devront jouer pour cette discipline dans la catégorie d'âge du joueur le plus âgé des deux ou dans une catégorie plus haute (l'autorisation prévue au point *Erreur ! Source du renvoi introuvable.* s'applique également).

2.4 Conditions de participation

2.4.1 Des nombres maximums de joueurs admis peuvent être mis en place selon la capacité d'accueil des salles qui accueillent les tournois. En cas d'inscriptions supplémentaires, des listes d'attente seront mises en place.

2.4.2 En cas de nombre d'inscriptions excédant le nombre maximum de participants mentionné dans l'annonce du tournoi, les inscriptions seront prises en compte selon les 2 critères suivants :

1^{er} critère : les joueurs licenciés dans les clubs des régions organisatrices seront prioritaires sur les joueurs licenciés dans des club d'autres régions.

2^{ème} critère : prise en compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Plus on s'inscrit tôt, plus on a de chance de pouvoir jouer !

2.5 Mode de tournoi

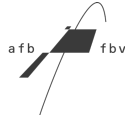
2.5.1 Le mode de tournoi doit être déterminé en concertation avec l'Association régionale concernée sur la base du nombre de participants.

2.5.2 L'annonce du tournoi, le tirage au sort et les horaires doivent être soumis à l'Association régionale concernée avant d'être publiés.

2.5.3 La participation minimale pour une catégorie est de quatre joueurs en simple et de quatre paires en double et mixte.

2.5.4 Les tableaux sont élaborés de façon que chaque joueur puisse jouer au moins deux matchs par discipline de double ou mixte et au moins trois matchs en simple.

2.5.5 Les têtes de série sont définies selon le ranking de Swiss Badminton. Leur nombre et leur répartition dépendent du nombre de participants selon le règlement des tournois de Swiss Badminton.



2.6 Directives de mise en œuvre

- 2.6.1 Le nom du tournoi se compose comme suit : RTJ – CRJS de [...].
- 2.6.2 Les frais d'inscription aux tournois sont de 10 à 20 CHF par personne en simple et de 5 à 10 CHF par personne en double et en mixte.
- 2.6.3 Une participation de 3 CHF par participant devra être reversée à la caisse commune des régions afin de financer les prix des finales (CJ et CRJS).
- 2.6.4 La promotion et couverture médiatique pour le Championnat romand Junior Series et leurs finales seront effectués via les canaux de communication des régions et des organisateurs de tournois.
- 2.6.5 Il est conseillé d'utiliser un tableau de score pour compter les points de chaque match. En fonction de l'horaire, il serait par exemple possible que le perdant compte les points pour le match suivant sur son terrain ou que des bénévoles (par ex. des juniors du club organisateur) soient engagés. Pour chaque finale, il est obligatoire d'avoir un tableau de score pour compter les points.
- 2.6.6 Les « filets non continus » sont à privilégier (un fil est tendu sur toute la largeur de la salle mais un filet indépendant par terrain y est suspendu). Dans tous les cas, il est conseillé que les bords du terrain doivent être marqués à l'aide de piquets.
- 2.6.7 À partir des demi-finales, les matchs sont spécialement annoncés et il est conseillé qu'ils soient disputés sur un terrain central.
- 2.6.8 Il est conseillé à l'organisateur du tournoi de fournir les volants pour les finales.
- 2.6.9 Les cérémonies de remise des prix doivent avoir lieu dans un cadre approprié.
- 2.6.10 L'organisateur du tournoi fournit des récompenses (par exemple des médailles, des prix en nature ou des bons selon les possibilités) aux joueurs terminant aux trois ou quatre premières places de chaque catégorie.

Partie 3 FINALES DU CHAMPIONNAT ROMAND JUNIOR

3.1 Date et lieu

- 3.1.1 Les finales du CRJS ont lieu en janvier ou février de l'année suivante.
- 3.1.2 Chacune des régions organise les finales à tour de rôle.

3.2 Participants

- 3.2.1 Seuls les joueurs affiliés à un club d'une des 5 régions participantes sont admis.
- 3.2.2 Toutes les catégories d'âge définies dans le point 1.5.1 sont jouées de manière séparée et ne peuvent être regroupées qu'en cas de participation insuffisante.
- 3.2.3 Les catégories d'âge utilisées sont celles de la saison pour laquelle la finale est disputée (par exemple, la finale des CRJS 2023 qui se jouera en janvier 2024 utilisera les catégories d'âge de 2023).

3.3 Discipline et possibilités de sur-classement

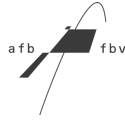
- 3.3.1 Les sur-classement ne sont pas autorisés.
- 3.3.2 Seul le simple est disputé.

3.4 Conditions de participation

- 3.4.1 Les finales ne se disputent avec 16 joueurs par catégorie.
- 3.4.2 Les 6 joueurs les mieux classés par catégorie d'âge selon le ranking de la série sont qualifiés pour les Finales du Championnat romand Junior.
- 3.4.3 Chacune des 5 régions participantes offre 2 Wild Cards par catégorie. Si ces Wild Cards ne sont pas (ou pas toutes) distribuées, la place revient au joueur non-qualifié qui est le mieux classé. Ce processus est répété jusqu'à ce que le nombre maximal de participants par catégorie soit atteint ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions.
- 3.4.4 Si un joueur renonce à sa participation ou ne peut pas l'honorer, il est remplacé par le joueur suivant dans le ranking de la série. Ce processus est répété jusqu'à ce que le nombre maximal de participants par catégorie soit atteint ou qu'il n'y ait plus de participants disponibles.

3.5 Mode de tournoi

- 3.5.1 Les Finales du Championnat Romand Junior Series sont disputées selon le système de matchs de groupe (4 groupes de 4, avec si possible deux sortants) suivis d'une phase à élimination directe, sauf si un autre mode est défini en concertation avec les régions.
- 3.5.2 Chaque catégorie comporte 5 têtes de série. Une par région du CRJS. Leur ordre est déterminé par le classement Swiss Badminton des joueurs.



3.6 Directives de mise en œuvre

- 3.6.1 La halle sera mise en place le plus professionnellement possible en concertation avec les régions.
- 3.6.2 Il est conseillé d'utiliser un tableau de score pour compter les points de chaque match. En fonction de l'horaire, il serait par exemple possible que le perdant compte les points pour le match suivant sur son terrain ou que des bénévoles (par ex. des juniors du club organisateur) soient engagés. Pour les finales, il est obligatoire d'avoir un tableau de score pour compter les points.
- 3.6.3 Les « filets non continus » sont à privilégier (un fil est tendu sur toute la largeur de la salle mais un filet par terrain y est suspendu). Dans tous les cas, les bords du terrain doivent être marqués à l'aide de piquets.
- 3.6.4 À partir des demi-finales, les matchs sont spécialement annoncés et disputés sur un terrain central.
- 3.6.5 Les frais d'inscription au tournoi sont de 10 à 20 CHF par personne.
- 3.6.6 Les organisateurs fournissent les volants pour les finales et sont invités à les fournir dès les demi-finales selon leurs possibilités.
- 3.6.7 Les cérémonies de remise des prix doivent avoir lieu dans un cadre approprié.
- 3.6.8 Les régions fournissent des prix en nature ou des bons aux joueurs terminant aux 4 premières places de chaque catégorie. Le budget alloué aux prix est de 800 à 1000 CHF qui seront remboursé sur facture à l'organisateur par la région coordinatrice grâce à la caisse commune des régions.